

BUREAU DIRECTEUR

Nice, le 7 novembre 2006

Procès-verbal n°05 - Réunion du 25 octobre 2006

Présents : J.L. BAUDET - Y. BREGATTA – C. DOMENGE – X. FIESCHI –
P. MOURIER – P. PAUL

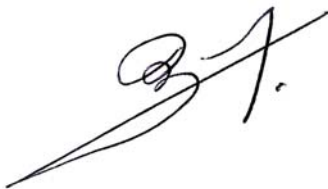
1°) Assurances de la Ligue

- A la suite d'une réévaluation des biens mobiliers et matériels situés au siège de la Ligue au regard de la couverture d'assurance et des différents devis présentés, le Bureau Directeur décide de résilier le contrat actuel aux AGF au 31/12/06 et d'assurer ses locaux à la MMA dès le 1^{er} janvier 2007.
- Compte tenu des nombreux déplacements demandés aux salariés de la Ligue, et particulièrement aux ADS qui ont des missions à l'extérieur, le Bureau Directeur décide d'adhérer au contrat « Auto-Mission » proposé par la MMA.

2°) Comptes bancaires

Le Bureau Directeur décide à l'unanimité, pour des raisons pratiques et principalement financières au regard des coûts de gestion des comptes, de clôturer l'ensemble des comptes ouverts au Crédit Mutuel et à la BPCA et d'en ouvrir un à la Caisse d'Epargne Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2007.

Le Secrétaire Général
Yves BREGATTA



Le Président
Philippe MOURIER

